

Historique du Moulin du Couffon

Soazig Le Gall
Mars 2012

Connaître l'histoire de son habitation est bien souvent le souhait de l'amateur en histoire. Je me compte parmi ceux-là, d'autant plus que la bâtisse comporte quelques éléments rappelant les activités passées et leurs évolutions. Néanmoins, les recherches ne sont pas toujours aussi aisées qu'on le souhaite. Si pour la maison de mon enfance à Keraloret, les papiers en possession de la famille et les témoignages permettaient de remonter facilement les 150 dernières années, cela n'était pas le cas pour le Moulin du Couffon. Malgré l'aide du voisinage guissénien et kerlouanais apportant témoignages et anciennes cartes postales, l'origine de la propriété n'était pas aussi complète que je l'aurais souhaité, notamment dans l'acte de vente. Un détour aux archives départementales du Finistère à Quimper était donc nécessaire.

Guisseny ou Kerlouan ?

Plusieurs guisséniens sont surpris d'apprendre que le Moulin du Couffon est situé sur la commune de Kerlouan. S'il est vrai que les sacs retrouvés dans le Moulin portent la mention « Minoterie du Couffon - Le Gall Frères – Guisseny », le bâtiment est bien porté sur le cadastre de la commune de Kerlouan. Il semble que l'association à Guisseny soit due au fait que les derniers meuniers habitaient la maison située en face du Moulin, qui se trouve, elle, bien à Guisseny.

La situation géographique du Moulin est en effet en bordure des 2 communes. La limite est matérialisée par la rivière du Quillimadec, rivière passant sous le moulin dont l'eau, mélangée à la mer 2 fois par jour, le faisait fonctionner. Sur cette rivière, plusieurs autres moulins existaient, dont le moulin du Pont à Kerlouan en activité jusqu'en janvier 2012, et le moulin de Lavengat à Guisseny, aujourd'hui détruit. Contrairement à Guisseny, la commune de Kerlouan possédait peu de moulins. 3 moulins à eau et 1 moulin à vent y sont répertoriés.

- ~ Le Couffon
- ~ Le Pont
- ~ Kerenez (1 moulin à eau et 1 moulin à vent)



Guisseny par contre profitait des 3 rivières parcourant la commune¹ :

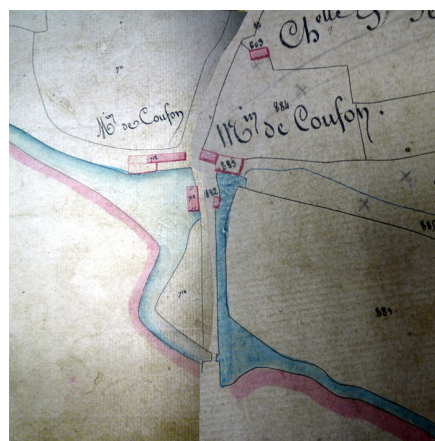
Alana	Froust	Quillimadec
Moulin de Kergoniou Moulins de Keraloret Moulins de Brendaouez Milin Alana (Kerdreuzan) Milin ar Raden (sur un affluent de l'Alana)	Moulin du Roudous Moulin de Kerespern Moulin de Kerderc'h	Moulin de Lavengat

Un moulin à vent est également répertorié à Quibidic.

¹ Voir aussi le Bulletin « Spered Bro Guisseny » N°39 – septembre 1999

L'ancien moulin

Le cadastre napoléonien, datant de 1817 pour Kerlouan et 1842 pour Guisseny, ne porte pas mention de bâtiments à l'emplacement actuel. Sur ce premier cadastre, le « Moulin de Couffon » correspond à l'emplacement des bâtiments situés sur l'autre bras de la rivière. Ce moulin faisait partie depuis 1688 du fief de la famille Bigeaud de Belair. Bonaventure Bigeaud de Belair était une « *personne noble (...) sieur du dit lieu demeurant en la ville de Landerneau, paroisse de Saint-Houardon* ». Le moulin du Duc à Plouider, le moulin du Roignant à Kernoues, le moulin de Lavengat à Guisseny, le tiers du moulin du Pont à Kerlouan... relevaient de ce même fief.



Après la révolution, le moulin se retrouve en copropriété entre :

- les descendants d'Hervé Segalen pour la moitié (Hervé Segalen a été meunier au Couffon jusque sa mort en 1765),
- les enfants mineurs Gourel St Pern de feu Thérèse Antoinette de Montreux pour le tiers,
- et Allain Abyven, demeurant à Croas Pren à Plouguerneau pour le sixième restant.

A l'an 11, ces copropriétaires ont dû verser le quart de la valeur du moulin à la République conformément à une nouvelle loi concernant les domaines de l'Etat. Considérant que le moulin a été aliéné au profit des Bigeaud par contrat de féage, la nouvelle République en fait un domaine d'état.

L'évaluation réalisée en 1727 après la mort de Pierre Bigeaud précise que les frais engendrés par le moulin étaient importants à cause des marées. La mer creusait la chaussée (actuellement route départementale 10) et les écluses étaient parfois emportées par la mer lors des grandes marées. Les travaux devaient donc être réguliers.

Néanmoins l'expert de la République chargé de l'évaluation des moulins du Duc, Roignant, Lavengat, Pont et Couffon à la révolution, attribue au Couffon le prix le plus élevé des 5 moulins : 27200 francs pour le Couffon, contre 21123 francs pour le Pont, 19200 francs pour Lavengat, 15092 francs pour le Duc, et 2640 francs seulement pour le Roignant. Le cadastre de 1817 montre que le Couffon possédait 2 roues, l'une à chaque extrémité du bâtiment. Cela devait lui permettre de moudre davantage.

Les documents consultés à ce jour font apparaître 4 meuniers qui ont oeuvré dans cet ancien moulin :

- **Guillaume Segalen** (1687-1747), parfois nommé Le Segallen dans certains actes. Il a signé un bail avec Bonaventure Bigeaud le 25 mai 1717. A sa mort en 1747, il était toujours domicilié au Moulin du Couffon.
- **Hervé Segalen** (1716-1765) , fils du précédent, décédé au Couffon en 1765. Ce sont ses petits enfants qui seront copropriétaires du moulin à la Révolution.
- **Joseph Le Roux**, meunier au Couffon pendant la période révolutionnaire a renouvelé son bail pour 9 ans avec les copropriétaires le 17 germinal An 8. Sur ce bail, on peut voir que la « location » du moulin était mise aux enchères. Est-ce parce qu'ils souhaitaient revenir au Couffon, ou parce qu'ils voulaient voir augmenter le prix du bail ? Le fait est que certains copropriétaires, qui étaient également meuniers, ont surenchéri lors de ce bail de manière à ce que la rente annuelle soit augmentée de 33% par rapport à la première mise.
- **Jean-François Beyer** (1781 - ?), précédemment meunier au moulin de Kerenez (Kerlouan), lui succède au bail suivant vers 1809. Il y était toujours lors du recensement de 1836.

Le nouveau moulin

A quelle date le moulin a été construit de l'autre côté ? Les documents consultés jusqu'à ce jour n'ont pas permis de le dire avec certitude. Un seul fait : le droit d'eau lié à ce moulin date de 1855, suite à la demande du Sieur Duplessis en août 1854 de faire des modifications. Louis Duplessis, demeurant à Kergoff en Kernoues, en reste propriétaire jusqu'en 1885, date à laquelle il le cède à Goulven Morvan, demeurant au Couffon. Il devient ensuite la propriété de Gabriel Abautret de Treguiller en Plounéour-Trez, puis en 1909, de Marie Jeanne Abautret demeurant au Manoir de l'Hopital en Plouider.

Hervé Le Gall et son épouse Marie Jeanne Simon s'y établissent en 1911. Leurs enfants, Jean-Louis, Joseph et Jean-Marie, y resteront jusqu'à la fin de l'activité de minoterie et de boulangerie au début des années 1970.

La lecture de l'architecture des bâtiments et des quelques cartes postales apporte aussi des éléments à cet historique. A la fin de son activité, le bâtiment était composé de 4 parties :

- la partie la plus récente, qui a été démolie vers 1998, enjambait le canal, aujourd'hui recouvert, dans lequel se trouvaient les turbines et le moteur diesel.
- la partie la plus haute, du côté de la mer, date de 1935. Elle encadre la haute cheminée ronde qui existait avant la construction de cette partie
- la partie la plus ancienne, dont la date de construction n'a pas encore été trouvée, se trouve



du côté route. Le puits où se trouve une turbine, qui a malheureusement été partiellement comblée s'y trouve toujours. Les poutres laissent entrevoir que le moulin avait possédé jusqu'à 4 paires de meules.

- la partie centrale a évolué au cours du temps. De simple appentis avant 1914, il atteint la même hauteur que le 1^{er} bâtiment vers 1930 avant d'être encore un peu rehaussé en 1935 pour rejoindre le 3^{ème} bâtiment.

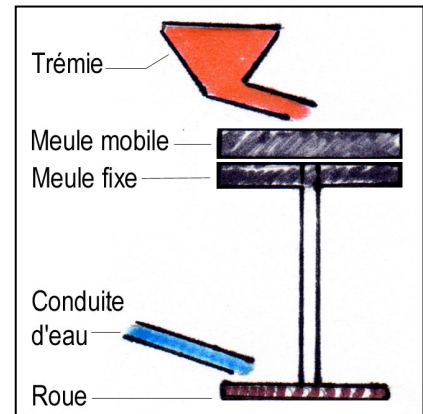
De moulin à minoterie

Le Moulin du Couffon était classé parmi les moulins à marée. Non pas que celui-ci fonctionnât directement par le courant de la marée, mais il profitait de l'eau apportée lors de la marée montante pour faire tourner la roue lors de la marée descendante. Le travail était donc lié aux horaires des marées. Des témoignages nous ont rapportés que des bateaux venaient de Plouguerneau à marée montante avec les sacs de blé, attendaient la fin de la mouture pour repartir avec la farine à la marée suivante. Lors du XX^{ème} siècle, l'énergie hydraulique a été complétée par un moteur diesel pour pouvoir fonctionner toute la journée. Il semble que le moulin ait été l'un des premiers bâtiment électrifié, et est resté autonome en électricité jusque dans les années 1970.

L'utilité de la grande cheminée est une des fréquentes interrogations des visiteurs. Si, après la seconde guerre mondiale, elle ne devait servir qu'à l'aération du moulin, il se peut qu'elle ait été créée pour une machine à vapeur qui pourrait avoir précédé le moteur diesel. Mais à ce jour, aucun document n'a été retrouvé le confirmant. D'autres personnes m'ont suggéré la possible existence d'un gazogène² pour expliquer sa présence.

² Le gazogène, inventé au XIX^e siècle, est un appareil permettant de produire un gaz combustible à partir de matières solides et combustibles tels que bois (gaz de bois), charbon de bois, coke ou anthracite, permettant

A sa création, le moulin fonctionnait avec des meules. Une paire de meules est composée d'une meule fixe dite "dormante" située en dessous, et d'une meule dite "tournante" mobile située au dessus de l'autre, mue par l'énergie transmise par la roue ou turbine. Dans les années 1940, le moulin se modernise en installant 4 broyeurs à cylindre et un planchister et devient minoterie. Ces broyeurs provenaient d'Alsace pour 3 d'entre eux (toujours visibles au moulin du Char à bancs à Plélo dans les Côtes d'Armor), et d'Ipswich en Angleterre pour celui qui est resté sur place.



Le métier de meunier n'avait pas toujours bonne réputation. Certains dictons l'accusent de prendre largement sa part de mouture : "Ha pa rafe ar vilin nemed eur dro wenn, Ar miliner 'zo sur euz e grampouezenn."³ Mais les meuniers avaient une place particulière dans la société, la farine et le pain étant essentiels dans l'alimentation des bretons. Ils formaient souvent une sorte de caste, et les mariages entre meuniers étaient très fréquents (voir encart sur les Segalen). Des conflits entre meuniers situés sur une même rivière pouvaient également se produire, notamment quand la hauteur de chute entre les deux moulins étaient faibles. La gestion de l'eau était en effet primordiale pour le bon fonctionnement des moulins, et pouvait entraîner des désagréments. Les archives départementales conservent un exemple de tiraillements entre le meunier Hervé Le Gall et les propriétaires des prairies avoisinantes. Dans un courrier, ces propriétaires guissenais et kerlouanais se plaignent auprès du service des Ponts et Chaussées que "*depuis de nombreuses années, ils sont dans l'impossibilité d'aborder leurs prairies parce que M. Le Gall, en vue de faciliter ses travaux de meunerie, a en effet, pris l'habitude de conserver dans son étang une trop grande quantité d'eau qui ne pouvant, par suite de la fermeture des vannes, se déverser en aval, reflue en amont et inonde toutes les prairies (...).*" Le déplacement de l'ingénieur des Ponts et Chaussées sur place régla le problème en demandant au meunier d' "*enlever les dépôts vaseux et les amas de pierres qui gênent actuellement le passage des eaux sur le déversoir, et (...) remettre en bon état les vannes de décharge*". L'entretien des cours d'eau ne concernait pas que les meuniers mais tous les propriétaires les bordant. Plusieurs curages du Quillimadec ont été décidés en 1923, 1926, 1930-1932...

Cet historique est loin d'être complet et mes recherches se poursuivront les prochaines années. Quelle sont les dates de construction du nouveau moulin, de la cheminée, de la boulangerie ? Quels en ont été les meuniers ? Comment y vivaient-ils⁴ ? Quel contingent⁵ avaient-ils obtenu ? A quel moment le moulin a-t-il produit de l'électricité ?... Plusieurs questions restent encore sans réponse et j'espère que la consultation des archives me permettront d'y répondre un jour et de faire d'autres découvertes inattendues.

d'alimenter des moteurs spéciaux, dits à gaz pauvres, des moteurs à explosion classiques ou bien des chaudières. (source : wikipedia)

³ Trad : La moulin ne ferait qu'un petit tour que le meunier est sûr de sa crêpe.

⁴ 8 des 12 enfants d'Hervé Segalen sont décédés avant leurs 5 ans (entre 1745 et 1759). Est-ce un taux de mortalité infantile ressemblant au reste de la population ?

⁵ Au début du XX^e siècle, la meunerie était en surcapacité, on a donc gelé cet outil de production à son niveau de 1938, en attachant à chaque moulin un droit d'écrasement qui s'appelle le contingent

Sources :

- Moulins de Bretagne de Maurice Chassain
- Regards d'enfants sur les moulins de l'Aber-Benoît / Skolig al Lourn
- Cadastre napoléonien (pour les communes de Kerlouan et Guisseny)
- Dossier 1Q1186 des archives départementales du Finistère
- Dossier concernant le Quillimadec de la série S - Ponts et chaussées - des archives départementales du Finistère.
- Etats civils et recensements de Kerlouan

La mouture du grain de blé (extrait du site www.lesboulangers.com) :

Après le nettoyage, le grain va subir une série d'opérations successives. L'amande du grain de blé va progressivement être séparée de ses enveloppes pour être transformée en farine.

1. Transformation

BROYAGE

La mouture passe entre des cylindres métalliques cannelés. Cette opération permet d'ouvrir progressivement les enveloppes des grains sans les pulvériser.

BLUTAGE

Cette opération a lieu dans un appareil appelé " Planchister ". C'est une sorte de grand tamis qui va séparer et classer selon leur grandeur les divers produits après chaque passage de la mouture.

SASSAGE

Opération de tamisage qui consiste à classer les semoules par grosseur et par degré de pureté tout en les débarrassant des débris d'enveloppes passés lors du blutage.

CLAQUAGE - CONVERTISSAGE

Opérations qui consistent à réduire les semoules et finots en farine.

MÉLANGE DES FARINESSTOCKAGE EN CELLULES.....ENSACHAGE

La farine ainsi obtenue sera analysée afin de connaître certaines données :

- La détermination de l'humidité,
- La quantité de gluten,
- La valeur boulangère,
- Le taux de cendres,
- Des essais en panification.

Les Segalen, une dynastie de meunier :

Pour les généalogistes, il est courant de trouver des meuniers de père en fils ou fille. La famille Ségalen ne déroge pas à cette règle :

- **Guillaume** Segalen (~1687 – 1747) est meunier au moulin de Penmarch (Saint-Frégant) avant de venir au moulin du Couffon

- Son frère **Hervé** Segalen demeure au moulin du Carman (Kernilis)

- Son fils **Hervé** (1716-1765) prend sa succession au moulin du Couffon et la dynastie continue avec ses enfants :

- **Anne** (~1748 – 1782) épouse Jean Monot qui décède au moulin du Couffon en 1746, et parmi leurs enfants :

- **Hervé Monot** demeure au moulin de Kerilly (Plouguerneau)

- **Marie-Anne Monot** épouse Allain Gueguen ; ils demeurent au moulin de Quillifiry (Trégarantec)

- **Marie-Madeleine Monot** épouse Yves Larçonneur ; ils demeurent au moulin de Beauregard (Brendaouez à Guisseny)

- **Marie-Anne** (~1750 – 1775) épouse François Roudaut et leur fils :

- **Hervé Roudaut** demeure au Moulin de Lavengat (Guisseny)

- **Marguerite** (~1760 – An 3) épouse Jean Berthouloux ; ils demeurent au Moulin du Zorn (Plouguerneau)

- **Jean-Marie** (~1763 – 1814) est meunier au moulin de Lavengat et épouse Marie Françoise Roudaut (Guisseny) et parmi leurs enfants :

- **Jean-Claude Segalen** (1788 - 1817), meunier au moulin de Lavengat épouse en 1813 Marie Vezo meunière au Moulin du Dourguen (Trégarantec)

- **Marie-Françoise Segalen** (1793-1826) épouse Jean-François Beyer, meunier au Moulin du Couffon